

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2021

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL46

présenté par
M. Rebeyrotte, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« a commencé à courir »

le mot :

« commence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.